



camping accompte transférable ?

Par **soanne**, le **05/07/2011** à **13:45**

Bonjour,

j'ai annulé une réservation en camping pour raison perso (séparation d'avec mon ami donc impossible pour moi d'assumer la location toute seule), je perdais donc mon accompte, puis je les ai recontacter pour refaire une nouvelle résa (réconciliation avec mon ami). Le camping m'a fait des propositions, et m'a dit qu'il devait remettre à jour mon dossier CAF, j'étais ravie comme ça je ne perdais pas mon accompte... j'ai donc répondu positivement à leur nouvelle proposition le 01/07 mais depuis plus de nouvelle... je crains qu'ils ne se rendent compte qu'il vaut mieux ne rien me relouer car dans dans ce cas ils gardent mon accompte et peuvent relouer à quelqu'un d'autre. Que puis-je faire ? Bien cordialement

Par **Domil**, le **05/07/2011** à **13:51**

Il suffit qu'ils n'aient plus de disponibilité.

De toute façon, c'est exclusivement du ressort de l'amiable, vous n'avez aucun moyen de contrainte

Par **soanne**, le **05/07/2011** à **14:24**

Merci pour votre réponse, mais lorsqu'ils m'ont répondu ils avaient des disponibilités puisqu'ils m'ont proposé plusieurs choix et m'ont dit que c'est ce qu'ils leur restaient à ce moment là... Ce que j'aimerais savoir c'est si ils me relouent quelque chose (en cas de disponibilité), ils ne sont pas obligé de transferer mon précédent accompte ? merci encore